FÉDÉRATION FRANÇAISE AVIRON

PROTOCOLE SANITAIRE

ORGANISATION DE COMPÉTITIONS

MÀJ LE 28.09.20

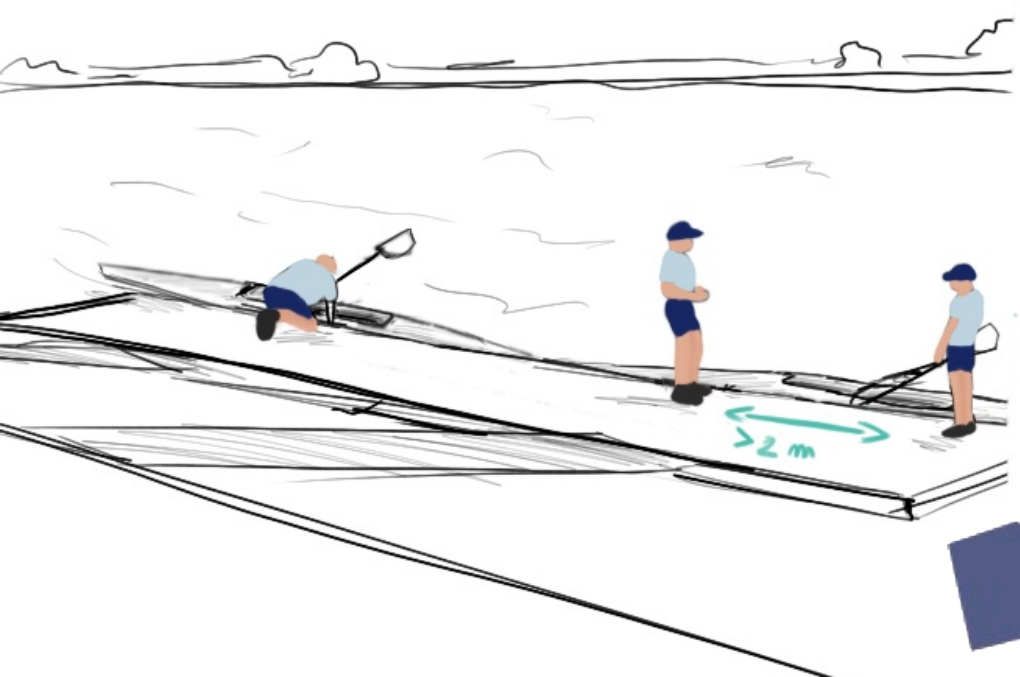

INTRODUCTION

Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, les dernières instructions gouvernementales permettent l'organisation de manifestations, sous réserve du respect des contraintes fixées.

C'est pourquoi la Fédération Française d'Aviron établit un guide de recommandations sanitaires et sportives à faire appliquer dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives. Les recommandations formulées dans ce document le sont au regard de la situation à la date de sa rédaction. Il pourra être allégé ou renforcé en fonction de la situation sanitaire à la date prévue pour le déroulement de la compétition.

ATTENTION

- Ce protocole national est à adapter localement en fonction d'éventuelles directives préfectorales et/ou municipales et de celles règlementant les accès aux espaces de pratique, si celles-ci sont plus contraignantes que les directives gouvernementales,
- Ce protocole peut être réévalué et modifié à tout moment en fonction de la situation sanitaire et des directives gouvernementales.
- Les personnes qui présentant des symptômes du Covid-19 (Fièvre, toux,…) ne doivent pas se rendre sur le site de la compétition.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Ce qui suit s'applique à toutes les personnes impliquées dans l'évènement - concurrents, bénévoles, officiels, prestataires...

Les règlementations et les conseils du gouvernement en matière d'hygiène doivent être suivis à tout moment pour réduire le risque de transmission du virus.

La distanciation physique de 1m entre tous les acteurs de la compétition doit être respectée à tout moment et en tout lieu sur le site de la manifestation. Dans tous les autres cas, le port du masque reste vivement recommandé.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Une solution de lavage des mains doit être proposée par l'organisateur, à l'entrée de tous les locaux soit par un point d'eau avec du savon soit par la mise à disposition de désinfectant à base d'alcool. Les concurrents, les encadrants, les organisateurs et les spectateurs doivent être encouragés à apporter leur masque ainsi que leur propre désinfectant pour les mains, pour un usage personnel.

LE SITE DE LA MANIFESTATION

Accueil du public

Jauges autorisées

La jauge autorisée est différente selon le niveau d'alerte fixé par le gouvernement. Le terme « jauge » comprend désormais uniquement les spectateurs, elle ne prend pas en compte les membres de l'organisation accrédités et les sportifs.

- Zone verte : maximum 5 000 spectateurs, possibilité de dérogation à la hausse par le préfet
- Zone d'alerte : maximum 5 000 spectateurs, sauf restriction préfectorale
- Zone d'alerte renforcée : maximum 1 000 spectateurs, sauf restriction préfectorale
- Zone d'alerte maximale : maximum 1 000 spectateurs, sauf restriction préfectorale

La déclaration

En zone verte et en zone d'alerte, la déclaration auprès du préfet de département pour l'accueil du public n'est pas obligatoire jusqu'à 1 500 spectateurs. Sauf si le préfet, en fonction des circonstances locales, fixe un seuil inférieur.

L'exploitant souhaitant accueillir du public, au-dessus de 1 500 spectateurs en fait la déclaration au préfet de département au plus tard 72 heures à l'avance.

En zone d'alerte renforcée et d'alerte maximale, l'autorisation préfectorale ne pourra au mieux être délivrée que pour un maximum de 1 000 spectateurs.

Les conditions d'accueil

Le port du masque est obligatoire pour tous, tout le temps, à l'exception des participants lorsqu'ils montent dans le bateau.

La Fédération Française d'Aviron recommande fortement de définir clairement des zones réservées aux spectateurs, aux athlètes et à l'équipe d'organisation, et de limiter au maximum, le brassage des différents publics visés. Les zones d'accès restreintes aux spectateurs, doivent permettre aux concurrents de progresser en toute sécurité sur le parcours et d'avoir accès aux zones qui leur sont réservées (par exemple zone d'échauffement à terre). Ces zones doivent être suffisamment espacées pour accueillir les spectateurs tout en respectant la distanciation physique du public.

Il est aussi recommandé d'organiser le flux du public de manière unidirectionnelle afin de limiter au maximum les croisements. Il est conseillé de limiter, autant que possible les sections de circulation étroites.

L'organisation doit tout mettre en œuvre afin de permettre à chacun de repérer et d'identifier les différentes zones. L'organisation doit ainsi s'assurer de :

- En amont de la manifestation, prévoir une communication du plan d'aménagement sur les réseaux sociaux, site internet et e-mailing aux participants,
- Pendant la manifestation ;
  - Un affichage, en hauteur, des zones réservées aux spectateurs, ou tout autre point de rassemblement possible,
  - Des annonces sonores afin de rappeler les règles de bonnes conduites à diffuser tout au long de la manifestation.

Les locaux utilisés

Tous les lieux utilisés dans le cadre de l'événement doivent avoir leurs propres procédures et protocoles de gestion, que les organisateurs doivent adopter et respecter pleinement. L'organisateur doit effectuer la liaison avec les autorités locales pour s'assurer que tous les espaces de travail et les installations utilisés, sont organisés de manière à respecter la distanciation physique et les quotas d'accueil prévus.

Il est indispensable qu'un désinfectant pour les mains à base d'alcool soit disponible à l'entrée de chaque salle ou espace événementiel.

Les sanitaires

Lorsqu'un bâtiment permanent contenant des toilettes ne peut pas être utilisé ou est inaccessible, il est nécessaire d'augmenter le nombre de toilettes mobiles pour réduire les files d'attente. Les sanitaires doivent être dotées de désinfectants pour les mains ou de savon et d'eau ainsi que d'essuie mains en en papier.

Si possible, la distance entre les toilettes mobiles sera augmentée pour éviter les rassemblements. Un nettoyage toutes les deux heures sera assuré par l'organisateur tout au long des journées de compétition.

L'organisateur est invité à utiliser des marquages sur le sol ou des panneaux pour indiquer clairement où les gens doivent faire la queue pour utiliser les installations, ainsi que le sens de circulation.

Les différentes zones de gestion de courses

Il est recommandé de limiter l'accès à toutes les zones spécifiques à la gestion de courses (locaux administratifs, de pesée, de départ, d'arrivée, pontons, bateaux de sécurité d'arbitrage et de tournage, espace médias..) aux personnels, prestataires et bénévoles autorisés et au corps arbitral. À tout moment, quelles que soient les fonctions occupées, la configuration du site, et la capacité à respecter la distanciation physique, le port du masque est obligatoire.

La réunion des délégués

La salle prévue pour la réunion des délégués des clubs doit être suffisamment vaste pour permettre la distanciation physique et une aération du local. Si cela n'est pas possible, il est recommandé de n'utiliser qu'un siège sur deux. Le port du masque est obligatoire pour les participants (1 délégué par club) à l'exception des animateurs de la réunion.

La restauration

Il est possible de proposer des plats à emporter et des boissons. Des repas peuvent être servis pour être consommés en salle ou en plein air. Cependant, les directives émises pour la gestion des établissements de boisson ou de restauration, en termes de distanciation et de capacité d'accueil, doivent être respectées. (Cf protocole sanitaire des Hôtels-Cafés-Restaurants).

La demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire au maire de la commune est à formuler au moins 15 jours avant. Informations.

Le village exposant

L'organisation du village exposant doit permettre aux publics et aux participants de circuler dans les allées et entre les stands sans croisement et dans le respect de la distanciation. Un sens de circulation peut être établi à cet effet. Les produits offerts à la vente ou à l'exposition ne peuvent être manipulés. L'accès aux stands doit être limité, en fonction de sa configuration à un nombre restreint de clients en simultané.

RECOMMANDATIONS MÉDICALES POUR L'ORGANISATEUR

Les organisateurs doivent veiller à ce que l'évènement soit autosuffisant du point de vue des prestations médicales et à ce que toute exigence d'utilisation des services de santé publique soit limitée au strict minimum.

L'organisateur doit communiquer et informer l'ensemble des participants des risques et des bonnes pratiques à mettre en place afin de limiter les risques liés à la COVID-19 par la mise en place d'affichage sur site rappelant les bonnes pratiques. À cet effet, l'organisateur peut utiliser les plaquettes de recommandations du ministère disponibles en annexe. L'information doit également se faire via des messages audios sur le site de la manifestation.

Il est recommandé à tous les acteurs l'utilisation d'Équipements de Protection Individuelle réutilisables. Afin de garantir le bon tri des déchets, il est recommandé aux organisateurs de prévoir, à différents points par exemple à chaque de zone spécifique, des poubelles permettant le tri des déchets. Trois types de poubelles doivent être mises en place, et clairement identifiées :

- l'une réservée aux déchets non-recyclables,
- l'une réservée aux déchets recyclables,
- l'une réservée aux déchets d'EPI jetables (lingettes, gants, mouchoirs et masques).

AFFICHAGE DE RÉSULTATS

La FFA préconise de réaliser un marquage au sol et un barriérage pour la consultation des résultats. Pour les Championnats de France : les résultats sont disponibles en ligne en temps réel grâce à la plateforme Time Team.

CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Les compétitions se terminent par une cérémonie protocolaire permettant d'honorer les compétiteurs ainsi que de mettre à l'honneur les partenaires de l'évènement.

Durant cette période de crise sanitaire, l'ensemble de la famille de l'aviron doit revoir son mode de fonctionnement dans la manière de distribuer les prix ainsi que dans l'accueil des athlètes et des partenaires sur le podium. En conséquence, tout contact physique entre les différents acteurs (poignées de main, étreintes, etc...) pendant la cérémonie protocolaire sera à proscrire.

Les podiums sont prévus afin que les concurrents appelés respectent la distanciation de 1m entre eux. Le nombre d'acteurs nécessaires à la gestion de la cérémonie protocolaire doit être réduit au minimum afin de respecter en tout point les règles de distanciation.

La préparation des lots remis lors du podium doit être préparée par l'organisateur avec utilisation obligatoire des EPI.

Les concurrents recevant ces médailles doivent porter des masques. L'organisateur met gracieusement à disposition l'ensemble de ces EPI, au pied du podium ou peut recommander aux concurrents de se présenter avec leurs propres masques.

Les maillots et les médailles doivent être apportés à l'athlète récipiendaire sur un coussin ou un plateau, afin que ce dernier les récupère et les porte sans l'intervention d'une tierce personne. L'athlète ne peut pas être aidé au moment de les arborer afin de respecter les mesures de distanciation physique.